

Rôles & responsabilités

Secrétariat à la réforme
des institutions démocratiques,
à l'accès à l'information et à la laïcité

Commission
d'accès à l'information
du Québec

Publics cibles

ORGANISMES PUBLICS

CITOYENNES & CITOYENS
ENTREPRISES
ORGANISMES PUBLICS

Mission

RÔLE-CONSEIL

Assister les autorités ministérielles dans la coordination des actions gouvernementales en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Établir et maintenir une expertise reconnue en ces matières, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental.

Réaliser des analyses, des travaux législatifs de même que des veilles stratégiques en ces domaines.

ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES PUBLICS

Coordonner le réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des organismes publics.

Répondre aux questions d'interprétation ou d'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que des règlements qui en découlent.

Sensibiliser les responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels aux bonnes pratiques et aux enjeux associés à ces matières.

Promouvoir la transparence de l'accès aux documents.

Élaborer des outils de soutien et de formation à l'intention des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (ex. : sections [Internet](#), [service-conseil](#), [infolettres](#), guides, outils de réflexion).

SECTION JURIDICTIONNELLE (TRIBUNAL ADMINISTRATIF)

Réviser les demandes d'accès, de rectification ou de mécontentement à l'aide d'un processus de médiation libre et volontaire ou d'une audience devant le Tribunal administratif.

Détenir les pouvoirs pour rendre une ordonnance en vue de sauvegarder les droits des parties et pour décider des questions de fait ou de droit.

SECTION DE LA SURVEILLANCE

Assurer le respect et la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Surveiller l'application des lois, notamment celle de la protection des renseignements personnels, au Québec, par l'entremise des pouvoirs d'inspection et d'enquête, en rendant des ordonnances et des recommandations.

Donner des avis sur des projets de loi ou de règlement dans les domaines de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Élaborer des lignes directrices sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de même que de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Imposer des sanctions pénales et administratives (entreprises) en cas de contravention aux lois sur l'accès aux documents ou sur la protection des renseignements personnels.